



FORMATION

www.fnmji.fr



2023

Catalogue de FORMATIONS



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE : ACTIONS DE FORMATION

FNMJI - organisme formateur n°76-30-04160-30

MAJ avril 2023

**La FNMJI vous propose
des formations de proximité, des conférences et des colloques
avec pour objectif
de développer ou de conforter vos compétences professionnelles.**

**Entourés de nombreux experts de la protection juridique des majeurs,
nous nous engageons à ce que
les contenus des thèmes développés soient toujours actualisés**

*Nos formations sont reconnues au titre de la formation professionnelle continue.
Elles peuvent faire l'objet de demandes de prises en charge auprès du FIF PL, des OPCO et de l'ANFH.*

SOMMAIRE *(avec liens hypertextes)*

- Calendrier des formations 2023 Pages 3 à 4
- Les Rencontres de la PJM Page 5
- Analyse de Pratique Professionnelle Page 6
- Assistant du MJPM, un autre acteur de la PJM Page 6
- Calcul des émoluments Page 7
- Comprendre et gérer les problématiques d'agressivité et de violence Page 12
- Déclaration d'impôt : 7 points de vigilance Page 7
- Déduction fiscale des frais de la mesure de protection Page 7
- Du mandat judiciaire à la gestion d'entreprise Page 8
- Epuisement professionnel du MJPM : comment le prévenir pour mieux l'éviter ? Page 8
- Evaluation croisée entre pairs Page 9
- Pratique professionnelle du MJPM Pages 10 et 11
- Relations avec les familles des personnes protégées Page 10
- Violence, agressivité, colère : les situations sensibles rencontrées par les MJPM Page 12
- Webinaires « exclusivité adhérent » Page 9
- Organiser une formation sur mesure Page 13



Calendrier des formations 2023 (avec liens hypertextes)

3

JANVIER	Calcul des émoluments	Violence, agressivité, colère	Evaluation croisée entre pairs : nous répondons à vos questions !	Calcul des émoluments	L'épuisement professionnel : comment le prévenir pour mieux l'éviter ?	
	Module 1 : 10 janvier	Module 1 : 13 janvier	16 janvier	Module 2 : 17 janvier	19 janvier	
	Distanciel	à TOULOUSE	Distanciel Exclusivité adhérent	Distanciel	à LILLE	
FEVRIER	Violence, agressivité, colère	Déduction fiscale des frais de la mesure de protection	Déclaration d'impôts : 7 points de vigilance	Déclaration d'impôts : 7 points de vigilance		
	Module 2 : 3 février	7 février	Module 1 : 10 février	Module 2 : 28 février		
	à TOULOUSE	Distanciel	Distanciel	Distanciel		
MARS	L'épuisement professionnel : comment le prévenir pour mieux l'éviter ?		Comprendre et gérer les problématiques d'agressivité et de violence			
	17 mars		29 mars			
	à NÎMES		à BORDEAUX			
AVRIL	Les rencontres de la PJM Vers la création de l'instance commune des MJPM		Gestion des Adhésions et Cotisations : la nouvelle version du logiciel GAC			
	5 avril		21 avril			
	à PARIS Présentiel ou en distanciel		Distanciel Exclusivité adhérent			
MAI	Successions et libéralités : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée (Pratique professionnelle du MJPM)	La FNMJI, son site, ses nouveaux outils à votre disposition	Le rôle de l'avocat dans la mesure de protection juridique exercée par le MJPM (Pratique professionnelle du MJPM)	La personne protégée victime d'une infraction pénale (Pratique professionnelle du MJPM)		
	10 mai	12 mai	22 mai	26 mai		
	Distanciel	Distanciel Exclusivité adhérent	Distanciel	Distanciel		
JUIN	La personne protégée mise en cause dans une affaire pénale (Pratique professionnelle du MJPM)	Maintenir le lien avec une personne protégée atteinte de troubles psychiques (Pratique professionnelle du MJPM)	Du mandat judiciaire à la gestion d'entreprise	Les relations avec les familles des personnes protégées	L'argent de vie des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Violence, agressivité, colère : les situations sensibles rencontrées par les MJPM
	2 juin	6 juin	9 juin	Module 1 : 9 juin Module 2 : 23 juin	20 juin	Module 1 : 23 juin
	Distanciel	Distanciel	à NIORT	Distanciel	Distanciel	à ALBI
JUILLET	Violence, agressivité, colère : les situations sensibles rencontrées par les MJPM					
	Module 2 : 7 juillet					
	à ALBI					



SEPTEMBRE	L'inventaire des biens immobiliers des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Les terres agricoles des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	L'anticipation des obsèques d'une personne protégée (Pratique professionnelle du MJPM)	Evaluation croisée entre pairs : nous répondons à vos questions !	Les nombreuses propositions d'épargne points de vigilance dans l'intérêt des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Calcul des émoluments
	7 septembre	8 septembre	12 septembre	18 septembre	26 septembre	Module 1 : 28 septembre
	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel Exclusivité adhérent	Distanciel	Distanciel
OCTOBRE	La vente des biens immobiliers des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Les comptes bancaires à l'étranger des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Les prestations sociales : points de vigilance dans l'intérêt des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Calcul des émoluments	Les assurances des biens des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	L'assistant du MJPM, un autre acteur de la PJM Qu'est-ce que la Protection Juridique des Majeurs ?
	3 octobre	6 octobre	10 octobre	Module 2 : 12 octobre	16 octobre	19 octobre
	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
NOVEMBRE	La location et la gestion locative des biens immobiliers des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	L'assistant du MJPM, un autre acteur de la PJM Les missions et obligations des assistants des MJPM	Les assurances des personnes des personnes protégées (Pratique professionnelle du MJPM)	Du mandat judiciaire à la gestion d'entreprise		
	7 novembre	Module 1 : novembre	20 novembre	21 novembre		
	Distanciel	Distanciel	Distanciel	à MARSEILLE		
DECEMBRE	Le MJPM désigné dans le cadre d'un mandat de protection future (Pratique professionnelle du MJPM)	L'assistant du MJPM, un autre acteur de la PJM Les missions et obligations des assistants des MJPM	L'archivage et la Gestion Electronique des Dossiers (Pratique Professionnelle du MJPM)			
	5 décembre	Module 2 : décembre	décembre			
	Distanciel	Distanciel	Distanciel			

Tout au long de l'année, nous vous proposons également :

- **L'organisation de FORMATIONS sur MESURE**
- **De l'ANALYSE de PRATIQUE PROFESSIONNELLE**
- **L'EVALUATION CROISEE entre PAIRS**
- **Le DEFAUT de PAIEMENT (ancien référé provision)**

Les rencontres de la PJM Vers la création de l'instance commune des MJPM

Les différents groupes de travail interministériels, les nombreux écrits et réflexions sur la profession, les formations sur l'éthique commune des MJPM, le colloque de l'AFPECT sur l'avenir de la profession ont mis en lumière la volonté des mandataires de se structurer, de faire entendre leur voix, de se faire connaître et reconnaître.

Nous souhaitons organiser avec vous, une réflexion collective de tous les MJPM afin d'entamer une première étape vers la construction d'une instance commune.

Nous serons soutenus, lors de cette journée par de nombreux experts qui guideront les échanges.

A l'issue, nos travaux communs seront publiés et diffusés largement afin de poser les premiers jalons d'une instance collégiale.



L'évènement de la PJM

Edition inédite à ne pas louper

Créer une instance unique et commune aux MJPM

Analyse de Pratique Professionnelle

La FNMJI met en place des Groupe d'Analyse de Pratique Professionnelle sur les territoires, à la demande des MJPM qui le souhaitent.

L'analyse des pratiques professionnelles est fondée sur une confrontation des expériences, un questionnement réciproque et sur l'articulation entre la théorie et la pratique : un va et vient entre l'éprouvé et le réflexif, le vécu et le conceptuel. Elle est une démarche qui se construit avec les participants à partir d'un cadre d'intervention garanti par l'animateur, afin de permettre une implication de chacun et une évaluation du processus engagé.

Durée

Sessions de 3 heures

Tarifs

Adhérents FMNJI : 90 €

Non adhérents FNMJI : 130 €

[Nous contacter ICI](#)



L'assistant du MJPM, un autre acteur de la PJM

Dans le cadre de l'organisation de son activité, le MJPMI peut faire appel à un secrétaire spécialisé, à cet égard le Code de l'action sociale et des familles le prévoit sans pour autant en définir le statut et encore moins le contour des missions. Respect du mandat intuitu personae - qualité et continuité de la prise en charge - confidentialité des informations – responsabilité - voici autant de points que le MJPMI doit appréhender lorsqu'il souhaite recourir à un secrétaire spécialisé.

Module 1 - Qu'est-ce que la Protection Juridique des Majeurs

Durée

Modules de 3 heures

Tarifs

Adhérents FMNJI : 100 €

Salariés des adhérents FNMJI : 120 €

Non adhérents FNMJI : 180 €

Date et lieu de formation

19 octobre 2023

Formation à distance

Intervenant

Piette BOUTTIER

Module 2 - Les missions et obligations des assistants des MJPM

Durée

2 modules de 6 heures

Tarifs

Adhérents FMNJI : 180 €

Salariés des adhérents FNMJI : 216 €

Non adhérents FNMJI : 280 €

Date et lieu de formation

Novembre et décembre 2023

Formation à distance

Intervenants

à définir

Modules - Pratique professionnelle

- Voir pages 10 et 11 du catalogue

Programmes et Bulletins d'inscription [ICI](#)



Le calcul des émoluments

La loi prévoit les conditions de rémunération de l'activité des MJPM. Les textes d'application précisent les modalités de financement des mesures de protection, selon le mode d'exercice du mandataire. A première vue, le calcul des émoluments permettant le financement des mesures de protection semble simple à mettre en œuvre puisque tout est codifié. Pourtant pleins de questions demeurent, car l'assiette de calcul n'est pas si simple à déterminer.

Dates et lieu de formation

Module 1, le **28 septembre 2023**
 Module 2, le **12 octobre 2023**
 Formation à distance

Tarifs

Adhérents FMNJI : 100 €
 Salariés des adhérents FNMJI : 120 €
 Non adhérents FNMJI : 180 €

Durée

3h00 (2 modules de 1H30)

Intervenants

Jean Marie SECCHI et Nadia HOOGSTOEL

Programme et Bulletin d'inscription [ICI](#)



Déclaration d'impôt : 7 points de vigilance

Les personnes protégées sont imposables au même titre que n'importe quel contribuable. Elles peuvent néanmoins prétendre à un certain nombre d'avantages du fait de leur handicap, de leur maladie ou de leur âge (majoration du nombre de parts, abattements, crédits ou réduction d'impôt, déductions fiscales, TVA à taux réduit, etc.). Comment savoir si on saisit les bonnes informations, comme être sûr de ne rien oublier ?

Dates et lieu de formation

Module 1, le **10 février 2023**
 Module 2, le **28 février 2023**
 Formation à distance

Tarifs

Adhérents FMNJI : 100 €
 Salariés des adhérents FNMJI : 120 €
 Non adhérents FNMJI : 180 €

Durée

3h00 (2 modules de 1H30)

Intervenants

Jean Marie SECCHI et Nadia HOOGSTOEL

Programme et Bulletin d'inscription [ICI](#)



Déduction fiscale des frais de la mesure de protection

La période des impôts augmente la charge de travail des MJPM, et il peut paraître plus simple et plus rapide d'indiquer le montant des frais de tutelles dans la case « déductions diverses » des déclarations fiscales des personnes protégées. En pensant gagner du temps, il est fort probable que cette option fasse l'objet d'une demande d'éclaircissement de la part de l'administration fiscale qui spontanément pourrait réintégrer les frais de tutelles dans le revenu global de la personne protégée. Comment éviter un tel écueil ?

Date et lieu de formation

7 février 2023
 Formation à distance

Tarifs

Adhérents FMNJI : 60 €
 Salariés des adhérents FNMJI : 70 €
 Non adhérents FNMJI : 100 €

Durée

1H30

Intervenants

Jean Marie SECCHI et Nadia HOOGSTOEL

Programme et Bulletin d'inscription [ICI](#)



Du mandat judiciaire à la gestion d'entreprise

Pour exercer son métier, le MJPM doit disposer de compétences dans les domaines juridique, social et économique, avoir des aptitudes à créer une relation de confiance avec la personne protégée ; veiller au respect de ses droits et à la satisfaction de ses besoins. Mais, en tant que MJPM individuel, il doit aussi, pour pérenniser son activité professionnelle, s'inscrire dans une posture de dirigeant d'entreprise.

Date et lieu de formation

9 juin 2023 à NIORT

Ou

21 novembre à MARSEILLE

Durée

7h00 (1 jour)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 180 €

Non adhérents FNMJI : 280 €

Intervenante

Marie-Line FOUCAULT



Programme et Bulletin d'inscription **ICI**



L'épuisement professionnel du MJPM Comment le prévenir pour mieux l'éviter ?

L'épuisement professionnel, initialement identifié parmi les personnels soignants et aidants, concerne aussi le métier de MJPM qui demande un investissement personnel important. Quand un MJPM en arrive à ressentir un écart trop important entre ses attentes, la représentation qu'il a de son métier (portée par des valeurs et des règles) et la réalité du travail, le MJPM peut s'épuiser. Un vide « émotionnellement » peut s'installer et conduire à remettre en cause son investissement initial.

Date et lieu de formation

19 janvier 2023 à LILLE

ou

17 mars 2023 à NÎMES

Durée

7h00 (1 jour)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 225 €

Non adhérents FNMJI : 325 €

Intervenante

Hélène WALLON



Programme et Bulletin d'inscription **ICI**



L'évaluation croisée entre pairs - *Ecoute Echange Expérience* -

Connaissez-vous **l'évaluation croisée entre pairs** ? Souhaitez-vous découvrir cette formation ou en savoir plus ? Nous vous proposons de répondre à toutes vos questions, lors d'un **webinaire gratuit** **lundi 16 janvier 2023** ou **lundi 18 septembre 2023**

Bulletin d'inscription **ICI**



Dans un souci d'amélioration continue des pratiques professionnelles et de la qualité d'exécution des mandats judiciaires confiés, la FNMJI a conçu, développé, et pleinement finalisé un référentiel d'évaluation des pratiques professionnelles des MJPM, à destination de ses adhérents.

Date et lieu de formation

Nous consulter
Formation sur le lieu d'exercice du MJPMi

Tarif

Exclusivité adhérents FMNJI : 350 €

Durée

Formation individuelle de 8 heures

Intervenants

2 MJPMi pairs évaluateurs

Plaquette de présentation **ICI**



Programme **ICI**

Inscription **ICI** à l'évaluation croisée entre pairs



Webinaires « exclusivité adhérent »

La FNMJI propose désormais des **webinaires gratuits** à l'attention **exclusive de ses adhérents**.

- Pour vous aider à naviguer plus facilement sur le **site internet** de la FNMJI, à trouver des réponses à vos questions, à approfondir des thématiques, vous pouvez vous inscrire à notre **présentation des outils et ressources** mis à votre disposition sur notre site, **le 12 mai 2023**.

Programme et Bulletin d'inscription **ICI**



- Afin de faciliter l'utilisation de cette nouvelle version du logiciel, la FNMJI propose d'accompagner les **bureaux des associations locales** dans la découverte des nombreuses évolutions du logiciel « GAC ». Vous pouvez vous inscrire à notre webinaire, **le 21 avril 2023**.

Programme et Bulletin d'inscription **ICI**



Les relations avec les familles des personnes protégées

Dans l'exercice du mandat de protection qui leur est confié, les mandataires judiciaires peuvent être en difficultés relationnelles avec certaines familles de personnes protégées. Les rôles et places de chacun(e), et les enjeux des différents acteurs sont à éclaircir pour optimiser et séréniser l'exercice du mandat judiciaire.

Dates et lieu de formation

Module 1, **le 9 juin 2023**

Module 2, **le 23 juin 2023**

Formation à distance de 9h00 à 12h00

Durée

6h00 (2 modules de 3 heures)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 180 €

Non adhérents FNMJI : 280 €

Intervenante

Nadège LUCAS

Programme et Bulletin d'inscription [ICI](#)



La pratique professionnelle du MJPM

Être toujours à jour de l'évolution de son secteur d'activité peut vous sembler difficile et très chronophage. Notre projet pédagogique étant tourné vers l'acquisition de compétences des MJPM, nous vous proposons tout au long de l'année des modules de formation, dans un format adapté à vos contraintes professionnelles.

Cette formation s'organise à partir de différents modules optionnels, classés par domaine. Vous pouvez donc vous inscrire à un ou plusieurs modules quel que soit le domaine proposé.

Les différents modules de formation ont pour finalité l'actualisation de vos connaissances et la sensibilisation à des situations que vous êtes susceptibles de rencontrer, par l'apport d'informations et d'outils que vous pourrez mettre en place immédiatement, sans vous inscrire dans des missions qui ne relèvent pas de la PJM.

Durée de chaque module

2h00 (de 10h00 à 12h00)

Lieu de formation

Formation à distance

Tarifs pour un module

Adhérents FMNJI : 80 €

Salariés des adhérents FNMJI : 96 €

Non adhérents FNMJI : 145 €

Bulletin d'inscription pour les différents modules [ICI](#)



Programmes des différents modules de formation [ICI](#)



***Pour une prise en charge financière par le FIF PL,
penser à vous inscrire à 3 ou 4 modules de la formation « Pratique professionnelle du MJPM »***

4 modules équivalent à une journée de formation de 8h00 (soit 320 €)

<https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/fif-pl>

Pour une prise en charge financière par Crédit d'impôt

<https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/credit-d-impot>

Pour une prise en charge par l'OPCO EP, pour les salariés des MJPMi

<https://www.opcoep.fr/>

18 modules de formation de pratique professionnelle

Programmes des différents modules de formation **ICI**



	<ul style="list-style-type: none"> Successions et libéralités : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée – <i>10 mai 2023</i> Le rôle de l'avocat dans la mesure de protection juridique exercée par le MJPM - <i>22 mai 2023</i> La personne protégée victime d'une infraction pénale - <i>26 mai 2023</i> La personne protégée mise en cause dans une affaire pénale - <i>2 juin 2023</i> 	
	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le lien avec une personne protégée atteinte de troubles psychiques - <i>6 juin 2023</i> L'argent de vie de la personne protégée - <i>20 juin 2023</i> 	
	<ul style="list-style-type: none"> L'inventaire des biens immobiliers des personnes protégées – <i>7 sept. 2023</i> Les terres agricoles des personnes protégées – <i>8 sept. 2023</i> La vente des biens immobiliers des personnes protégées – <i>3 oct. 2023</i> La location et la gestion locative des biens immobiliers des personnes protégées – <i>7 nov. 2023</i> 	
	<ul style="list-style-type: none"> Les nombreuses propositions d'épargne : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée – <i>26 sept. 2023</i> Les comptes bancaires à l'étranger des personnes protégées – <i>6 oct. 2023</i> 	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Nouveau</div>
	<ul style="list-style-type: none"> L'anticipation des obsèques d'une personne protégée - <i>12 sept. 2023</i> Le MJPM désigné dans le cadre d'un mandat de protection future – <i>5 déc. 2023</i> 	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Nouveau</div>
	<ul style="list-style-type: none"> Prestations sociales : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée - <i>10 oct. 2023</i> L'archivage et la Gestion Electronique des Dossiers (GED) – <i>déc. 2023</i> 	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Nouveau</div>
	<ul style="list-style-type: none"> Assurances des personnes protégées : protection des biens - <i>16 oct. 2023</i> Assurances des personnes protégées : protection des personnes - <i>20 nov. 2023</i> 	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Nouveau</div>

Bulletin d'inscription pour les différents modules **ICI**



**Pour une prise en charge financière par le FIF PL,
penser à vous inscrire à 3 ou 4 modules de la formation « Pratique professionnelle du MJPM »**
4 modules équivalent à une journée de formation de 8h00 (soit 320 €)
<https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/fif-pl>

Pour une prise en charge financière par Crédit d'impôt
<https://www.fnmji.fr/formation/financer-votre-formation/credit-d-impot>

Pour une prise en charge par l'OPCO EP, pour les salariés des MJPMi
<https://www.opcoep.fr/>

Violence, agressivité, colère : les situations sensibles rencontrées par les MJPM

La violence est un phénomène de société qui touche nombre de personnes et de tous milieux socioculturels. Les MJPM sont parfois en première ligne face la détresse et les émotions multiples associées des personnes protégées. Afin de prévenir la violence, l'agressivité, la colère, mais également d'éviter les conséquences délétères du sentiment de peur au travail et/ou de perte de confiance dans ses propres capacités, des compétences relationnelles sont essentielles et doivent se combiner à d'autres indicateurs pour favoriser le sentiment de sécurité et la possibilité d'apaisement de la personne protégée.

Dates et lieux de formation

13 janvier et 2 février 2023 à TOULOUSE

Ou

23 juin et 7 juillet 2023 à ALBI

Durée

14h00 (2 jours de 7 heures)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 360 €

Non adhérents FNMJI : 560 €

Intervenant

Wilfried GONTRAN



Programme et Bulletin d'inscription [ICI](#)



Comprendre et gérer les problématiques d'agressivité et de violence

La violence est un phénomène de société qui touche nombre de personnes et de tous milieux socioculturels. Les MJPM sont parfois en première ligne face la détresse et les émotions multiples associées des personnes protégées. Afin de comprendre et de prévenir la violence et l'agressivité, mais également d'éviter les conséquences délétères du sentiment de peur au travail et/ou de perte de confiance dans ses propres capacités, des compétences relationnelles sont essentielles et doivent se combiner à d'autres indicateurs pour favoriser le sentiment de sécurité et la possibilité d'apaisement de la personne protégée.

Date et lieu de formation

29 mars à BORDEAUX

Durée

7h00 (1 jour)

Tarifs

Adhérents FMNJI : 180 €

Non adhérents FNMJI : 280 €

Intervenants

Sylvie DIEUMEGARD

Denis ROBIN



Programme et Bulletin d'inscription [ICI](#)



Organiser une formation sur mesure

Vous souhaitez organiser au sein de votre département/région, une formation.

Nous construisons avec vous une **solution clé en main**, avec un programme pédagogique spécifique, adapté à vos besoins.

Nous vous accompagnons tout au long de votre projet :

- Analyse de votre besoin
- Co-construction du programme de formation
- Organisation de la formation (contenu, moyens, logistique)
- Évaluation et bilan de formation

Vous bénéficierez ainsi :

- **d'intervenants de qualité et de leur expertise répondant aux exigences "Qualiopi",**
- **d'un contenu pédagogique travaillé et élaboré en lien avec notre métier et nos valeurs,**
- **d'une prise en charge financière du coût de la formation pour les participants via le FIF PL.**

Vous pourrez alors centrer votre action sur la mobilisation de votre réseau local en ne vous souciant plus de la recherche d'intervenants, de la négociation des tarifs, de l'envoi des supports, etc.

Notre accompagnement et notre engagement sont la **garantie du succès de votre projet de formation**, du développement des compétences et du renforcement des expertises des MJPMI.

[Nous contacter ICI](#)





La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

